

## Les identités multiples : Corse et Algérie au miroir du football 1897-1962

Didier Rey  
Université de Corte

Il peut sembler surprenant, au premier abord, de vouloir établir une comparaison entre deux territoires dont les différences à maints égards sont grandes, et peuvent paraître incontournables. Si, officiellement, l'Algérie se composait de trois départements – quinze en 1958 – elle n'en restait pas moins une terre coloniale où cohabitaient, en un rapport de profonde inégalité, les populations européenne, juive et musulmane. À l'opposé, le département de la Corse, pleinement intégré – du moins politiquement – à l'ensemble national, ne présentait aucune des caractéristiques sociales et ethniques de l'Algérie française ; la population d'origine insulaire restait très largement prédominante sans aucun rapport de subordination vis-à-vis des continentaux installés sur place.

Cependant, si l'on veut bien y regarder de plus près, ces différences pour réelles qu'elles soient ne doivent pas occulter certains points de rencontres et de convergences qui pouvaient exister entre les deux ensembles territoriaux à l'époque concernée ; quatre nous semblent pouvoir être retenus avec quelque pertinence. Le premier avait rapport à l'histoire ; terres de conquêtes (Corse 1769 ; Algérie 1830), un temps soumises à des régimes d'exception afin de briser des résistances multiformes, secouées par des révoltes durement réprimées<sup>1</sup>, ayant fait l'objet à des époques et à des degrés divers de tentatives de colonisation de peuplement – réussies dans le cas algérien –, leur intégration à la nation française s'était donc faite dans la brutalité et la douleur. Le second tenait à la politique ; l'une des conséquences majeures de cette intégration forcée puis, d'une certaine manière, de la mise en place du système républicain, fut la structuration de systèmes politiques clanistes et clientélistes ; ces derniers permirent longtemps le blocage ou l'entravement de toute évolution politique positive – pas forcément statutaire d'ailleurs – ou de toute remise en cause des pratiques anti-démocratiques. Qu'il suffise d'évoquer les figures emblématiques du député Emmanuel Arène qui régna en maître sur l'île jusqu'à sa mort en 1908, faisant et défaisant les élections ou, dans les années 1950, de Raymond Laquière, *président de l'Assemblée algérienne, maître incontesté du jeu politique, sûr de ses relations et sûr de ses urnes*<sup>2</sup> ; nonobstant, dans un cas comme dans l'autre, les complicités pas toujours passives de l'administration<sup>3</sup>. Le troisième concernait la géographie et la démographie ; seuls départements

ultramarins français, ces territoires avaient humainement tissé des liens puisque, dès le début de la conquête française en Afrique du nord, de nombreux insulaires trouvèrent un exutoire à leurs difficultés matérielles dans une émigration outre-Méditerranée ; en 1930, environ cent mille Corses résidaient en Algérie, représentant plus de 10% de la population de souche européenne. Il existait tout un réseau d'amicales et d'organes de presse<sup>4</sup> qui entretenaient et renforçaient ces liens au point que Claude Liauzu pouvait écrire que *l'Algérie [était] devenue rapidement une petite Corse*<sup>5</sup>. Un quatrième, enfin, se trouvait dans les images et les représentations attachées à ces populations qui donnaient de ces dernières un caractère exotique, folklorique et parfois inquiétant – que l'on songe aux *salopards* et autres bandits corses –, largement utilisé au cours des années concernées, oblitérant pour longtemps la perception de ces peuples dans ou hors du cadre national ; construction d'un imaginaire auquel du reste les protagonistes eux-mêmes participèrent parfois, croyant y trouver les chemins bien improbables d'une intégration réussie.

Ces points de ressemblance autorisent-ils pour autant une comparaison entre ces deux territoires ? Il nous semble que oui si l'on veut bien considérer que celle-ci reste évidemment relative et forcément à géométrie variable ; elle peut aussi se révéler féconde dans le sens où, faisant fi des cadres politiques traditionnels (métropole/colonie), elle offre la possibilité de relecture de certains mécanismes culturels, voire politiques, qui, autrement, pourraient apparaître assez obscurs si ce n'est dénués de fondements.

En ce domaine, le sport et plus spécifiquement le football constitue un cas de figure particulièrement intéressant, d'autant qu'il acquit dans les deux pays le statut de « sport-roi », non sans de farouches adversaires du moins en Algérie. Afin d'être pertinent, le rapprochement se fera sur le niveau de compétition commun aux deux territoires, à savoir le championnat de Division d'Honneur (DH). On peut aborder cette comparaison à deux niveaux : celui relevant de pratiques culturelles que nous qualifierons de méditerranéennes – avec toutes les précautions d'usage –, et qui n'échappaient pas à certains contemporains : Mohammed Harbi ne confiait-il pas que, étant enfant, il avait trouvé dans la lecture de *Colomba*, de Prosper Mérimée, la description d'un univers proche du sien<sup>6</sup> ? Et l'on pourrait retrouver ses

# WE *are* FOOTBALL

Cultures \_ mémoires \_ histoire ● *association*

manières d'être et d'agir dans d'autres régions du *Mare Nostrum*. Celui relevant de l'appartenance à l'ensemble français qui, dans les deux territoires, a donné à l'image du football et à sa pratique un caractère particulier. Nous proposerons donc ici, dans une tranche chronologique qui s'étend de la création probable du premier club de football en Algérie à l'indépendance de ce pays, d'évoquer les modalités d'implantation et de développement du football dans les deux territoires, de nous pencher sur la pratique de ce sport et sa perception par les protagonistes tout en évoquant le regard de l'Autre.

## Le football, naissance et propagation

Le football atteignit les rives de la Méditerranée entre l'extrême fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et le début du XX<sup>ème</sup> siècle ; il était pratiqué de manière organisée à Gênes en 1893, à Sète en 1894, à Barcelone en 1899, à Palerme en 1900 ou à Constantinople en 1905. Il semblerait que l'Algérie, pour sa part, fut atteinte en 1897 lorsque naquit, dans le milieu européen, le Club Athlétique Liberté d'Oran<sup>7</sup> ; dans une région du reste fortement soumise à l'emprise coloniale (l'Oranie). Par la suite des clubs virent le jour notamment à Mascara (1900), Alger (1903), Batna (1905), Sidi Bel-Abbès (1906), Constantine (1910) ou Cherchell (1911), pratiquement toujours à l'initiative d'Européens. Dès 1910 eurent lieu des rencontres amicales entre ces équipes ; d'autres parties se déroulèrent contre les équipages des bateaux français ou anglais qui relâchaient dans les ports du Maghreb, comme le 30 novembre 1907 où une équipe algéroise fit match nul avec l'équipe du navire britannique le « Cumberland »<sup>8</sup> ; il en allait d'ailleurs de même en Corse où, par exemple, le 21 juin 1908 le Sporting Club Bastiais (SCB) fut battu par l'équipe du navire de guerre « La Justice »<sup>9</sup>. La Corse, justement, avait du attendre 1905 pour voir un Suisse donner naissance au SCB avant que des initiatives locales ne permettent la création d'équipes à Ajaccio (1906), Corte (1909) et Biguglia (1913). Comme souvent, et pas seulement en Méditerranée, l'impulsion vint donc d'éléments extérieurs ou en tout cas distincts des populations d'origine ; ces dernières s'appliquèrent ensuite au véritable développement du jeu. Dans les deux cas, la croissance des sociétés se révéla relativement importante dès avant le premier conflit mondial : 27 clubs pour l'île et probablement au moins une trentaine pour le seul département d'Oran – le décompte s'avère ici plus délicat – avec, dans ce dernier cas, une quasi-totale domination de l'élément européen<sup>10</sup> qui n'excluait pas une certaine mixité au

sein des clubs. Cette croissance s'accompagna de la mise en place des premières compétitions organisées ; dès 1910 se disputait le premier véritable championnat de Corse après une mise en route laborieuse l'année précédente, l'Algérie faisait de même en 1913 après quelques essais ; cependant, malgré leur vigueur, ces compétitions restèrent largement informelles en dépit, d'une part, de l'adhésion de certaines sociétés algériennes à l'USFSA<sup>11</sup> et, d'autre part, du rapprochement des clubs corses de cette même Union. Cette volonté d'ouverture se manifesta également dans un autre domaine : celui de la confrontation avec les clubs métropolitains ; elle se traduisit, en 1908, par le déplacement d'une équipe algérienne à Nice<sup>12</sup> ; en 1910, le SC Bastiais et l'OGC Nice mettaient sur pied une compétition devant se dérouler en Corse, mais ouverte aux clubs du Littoral (Côte d'Azur), le Challenge Piccioni. En ce domaine, le territoire colonial prenait une longueur d'avance qu'il conservera par la suite ; avance due tout à la fois à une plus ancienne et meilleure structuration du football algérien ainsi qu'à une volonté rapide de s'inscrire dans le cadre national.

La véritable intégration aux compétitions françaises, ou à tout le moins aux structures nationales, n'intervint néanmoins qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale lorsque les équipes insulaires adhèrent, en 1919, à la toute jeune FFFA<sup>13</sup> et créèrent, en 1921, une ligue régionale<sup>14</sup> divisée en deux districts (Nord et Sud) ; la Corse resta cependant confinée dans les limites étroites de son championnat devenu officiel en 1922 ; quatre ans plus tard la LCFA adjoignit la Coupe de Corse au calendrier des compétitions. Les clubs algériens, pour leur part, outre qu'ils se regroupèrent au sein de trois ligues<sup>15</sup>, intégrèrent en 1920 le championnat d'Afrique du Nord en compagnie de leurs homologues marocains et tunisiens ; en 1930 se déroula pour la première fois la Coupe d'Afrique du Nord. Ce décloisonnement restait cependant relatif car, pour accéder à la poule finale du championnat (les demi-finales et la finale), il fallait d'abord en passer par le championnat de ligue<sup>16</sup> qui restait donc, pour la plupart des clubs, le seul horizon compétitif officiel possible.

## L'évolution jusqu'à la fin des années 1940

L'impact de la Grande Guerre, l'officialisation des compétitions et la popularisation du football, devenu dans les deux territoires le « sport-roi », entraînèrent un accroissement non négligeable du nombre de clubs. En Corse, cette croissance fut inégale connaissant une hausse importante entre 1919 et 1925 ; elle décru rapidement par la suite avant de connaître une légère

# WE *are* FOOTBALL

Cultures \_ mémoires \_ histoire ● *association*

reprise à la fin des années 1930. Cela n'en avait pas moins permis de doubler le chiffre des sociétés d'avant-guerre et de toucher pratiquement toutes les régions de l'île. En Algérie, le mouvement ne semble guère avoir été différent : entre 1919 et 1925, le seul département d'Oran vit la création de 60 sociétés sportives s'adonnant quasiment toutes au ballon rond<sup>17</sup> ; la courbe s'infléchit dans les années suivantes puisque seules une trentaine de clubs furent déclarés jusqu'à l'orée du Second conflit mondial. Dans un cas comme dans l'autre, passé l'enthousiasme de la Victoire et de l'après-guerre, le mouvement retomba et de nombreuses sociétés se mirent en sommeil ou disparurent. La grande nouveauté résidait, en Algérie, dans l'apparition d'équipes musulmanes relativement nombreuses au vu de la période précédente ; ainsi, en 1923-24, la ligue d'Alger comptait-elle 36 clubs dont au moins quatre musulmans, les proportions étaient les mêmes pour les 23 sociétés de la ligue de Constantine<sup>18</sup> ; la ligue d'Oran restait néanmoins la plus puissante avec ses 40 clubs, dont une dizaine dirigés par des Musulmans<sup>19</sup>. Peu à peu ces derniers intégrèrent les organigrammes des trois ligues. Parmi les sociétés musulmanes fondées à cette époque on retiendra le Mouloudia Club Algérois (MCA), premier club musulman à s'inscrire dans la durée, fondé le 7 août 1921, dont le choix des couleurs « vert et rouge<sup>20</sup> » disait assez qu'il ne se contenterait peut-être pas à l'avenir d'être un simple club de football même si ses motivations du moment restaient d'ordre strictement sportif<sup>21</sup> ; l'Union Sportive Musulmane d'Oran (USMO), née le 1<sup>er</sup> mai 1926 de la fusion de plusieurs sociétés, et qui devait en découdre avec de nombreux clubs européens dans une région du pays où ces derniers constituaient une forte minorité et étaient parfois localement majoritaires comme dans l'arrondissement d'Oran<sup>22</sup> ; sans oublier le Club Sportif Constantinois, le grand club de l'est du pays fondé en 1926<sup>23</sup>. Chez les Européens, se distinguaient le SC Bel-Abbès, sept fois champion d'Afrique du Nord et grand rival de l'USMO, l'AS Saint-Eugène (Alger) et surtout, peut-être, le Racing Universitaire Algérois le *club des fils de la gentry coloniale*<sup>24</sup>. Cette organisation à base communautaire n'était cependant pas une nouveauté car dès ses origines le football algérien avait pratiqué ses regroupements. Il est fort probable qu'il exista également des clubs corses – même s'ils ne se revendiquèrent peut-être pas comme tels –, à l'image de l'AS Bône, créée le 5 avril 1919, dont la quasi-totalité du bureau était composé de Corses<sup>25</sup> alors que nombre d'originaires de l'île figuraient dans l'équipe ; sans que l'on puisse en dire plus, leur histoire restant éventuellement à faire. Ceci dit, au vu de la situation

coloniale, il était évident que la constitution d'équipes musulmanes prenait un tout autre relief même si ces dernières s'inscrivaient encore dans une perspective légitimiste ; elles n'en trouvaient pas moins dans le football un véhicule puissant d'affirmations identitaires qui prendraient bientôt un tour nettement politique. Les autorités françaises s'en étaient déjà inquiétées et avaient réagies en publiant la circulaire 1513/B du 20 janvier 1928 visant à interdire les rencontres entre sociétés européennes et leurs homologues indigènes ; de plus, un quota obligatoire d'au moins trois joueurs européens fut instauré pour les équipes musulmanes en 1930, chiffre porté à cinq en 1935<sup>26</sup>.

Rien de tel ne pouvait se rencontrer en Corse car l'affirmation identitaire et la contestation de la présence française par les autonomistes prenaient d'autres canaux ; de plus, ces derniers ne comprirent ni ne perçurent jamais l'importance que l'instrumentalisation du football aurait pu apporter à leur lutte. Cependant, on notera que, à compter du milieu des années 1930, la réactivation de l'irréductibilisme par le gouvernement fasciste aurait pu entraîner – comme on le vit dans d'autres régions françaises ou européennes soumises aux mêmes revendications – la création d'équipes à base communautaire dans une île où résidaient environ 17 000 Italiens<sup>27</sup> ; il n'en fut rien car la société sportive « Roma », créée à cet effet en 1937, n'eut pas le temps de constituer d'équipe de football avant le déclenchement du second conflit mondial ; il semble bien, par contre que, en 1938, se constitua à Bastia, une équipe de football composée de *fuorusciti* antifascistes, dont on ne sait malheureusement rien par ailleurs. Paradoxalement, ce fut en Algérie que les prétentions mussoliniennes<sup>28</sup> se firent indirectement sentir dans le cadre sportif. En effet, l'équipe « Italia » de Tunis avait la fâcheuse habitude de pénétrer sur les terrains de jeu en effectuant le salut fasciste, ce qui fit craindre des incidents sérieux lors de la demi-finale de la Coupe d'Afrique du Nord 1935-36 devant opposer ce club au Gallia Club d'Oran<sup>29</sup>. Plus qu'une opposition au fascisme cependant, se lisait en toile de fond l'un des effets pervers du décret de 1928 en vertu duquel l'USMO venait de se voir interdire de compétition alors que *des joueurs étrangers vont jouer librement dans une ville où les indigènes français ne sont pas autorisés à le faire*<sup>30</sup>. Quelques années plus tard, les clubs sportifs corses et algériens – essentiellement européens – devaient adhérer à la Révolution nationale pétainiste avant qu'une libération anticipée<sup>31</sup> ne vint mettre fin à ces liaisons dangereuses.

Bien qu'étant affiliées à la FFFA, les équipes corses et algériennes n'eurent, dans le cadre des compétitions officielles, on l'a dit, aucun contact avec leurs

homologues métropolitaines ; disposant de leur championnat respectif, elles ignorèrent le championnat de France professionnel qui débuta en 1932 ; de plus, leur participation à la Coupe de France, bien qu'épisodiquement évoquée, ne devait pas se réaliser avant longtemps. Par contre, il n'en alla pas de même dans le domaine des matches amicaux. Tout au long de l'Entre-deux-guerres – et même après – de nombreuses rencontres opposèrent les Corses et les Algériens aux équipes de Paris, Bordeaux, Reims, Marseille, Sète etc. ; voire à des équipes étrangères tel le Victoria Zyzkov qui se produisit à Constantine, Philippeville et Maison-Carrée en avril et mai 1930 dans le cadre des festivités du Centenaire de l'Algérie française<sup>32</sup> ; en novembre 1934 cette même formation tchécoslovaque en décousit avec une sélection corse à Bastia<sup>33</sup>. Ces contacts et l'élévation relative du niveau des joueurs firent que des Algériens – tant européens que musulmans – et des Corses intégrèrent alors des clubs professionnels métropolitains pour y réaliser des carrières plus qu'honorables pouvant les conduire jusqu'en équipe de France ; on songera, pour ne citer qu'eux, aux Algériens Ernest Liberati à Amiens puis à Fives et qui disputa la Coupe du Monde 1930, et Saïd Bennouna à Sète, sélectionné en équipe de France en 1936 ; aux Corses Antoine Franceschetti à Cannes et Paul Patrone à Marseille. Après 1945, ce courant d'échange prit une ampleur certaine en particulier pour l'Algérie. L'évocation du seul nom de Rachid Mekloufi indiquerait assez la qualité des joueurs alors concernés ; originaire de Sétif, il fut recruté par l'AS Saint-Étienne (1954) avec laquelle il conquist le titre de Champion de France en 1957, à vingt ans à peine, et se vit quatre fois sélectionné en équipe de France et présélectionné pour la Coupe du Monde 1958, avant que les péripéties de la guerre d'Algérie ne le conduisissent à rejoindre l'équipe du FLN<sup>34</sup> ; après l'indépendance il revint à l'ASSE, dont il fut l'un des joueurs emblématiques, remportant encore de nombreux trophées ; il devint par la suite, entre autres, entraîneur-joueur à Bastia en 1968. La Corse restait en retrait même si la carrière de Dominique Colonna indiquait que, ici aussi, les choses avaient évolué positivement. Né à Corté, il rejoignit Montpellier en 1946 avant d'être recruté par le Stade français puis l'OGC Nice et surtout le Stade de Reims ; il effectua l'essentiel de sa carrière avec ce dernier club, réalisant notamment le doublé Championnat-Coupe de France en 1958, il fut retenu 13 fois en équipe nationale. Pratiquement au même moment, un échange direct se mit en place entre la Corse et l'Algérie, à un tout autre niveau évidemment ; pour les deux partenaires il s'agissait d'une recherche d'horizons nouveaux probablement

beaucoup plus sensible chez les Corses que chez les Algériens. Ainsi, en avril 1950, l'AC Ajaccio effectua une tournée en Algérie pour y affronter des équipes de la Ligue de Constantine<sup>35</sup> ; quelques joueurs tentèrent l'aventure de part et d'autre de la Méditerranée à l'image d'Aïssa Barka qui passa de l'AS Rivet au SCB, de Charles Heimburger du RC Philippeville au FC Ajaccio ou de Jean Ottavi de l'AC Ajaccio au FC Mascara.

### Les chemins tronqués de l'intégration 1947-62

À compter de 1947 une première modification réglementaire transforma – bien que relativement – les perspectives des clubs corses qui furent autorisés à participer à la Coupe de France ; il fallut attendre 1954 pour l'Algérie. Les modalités de la compétition firent que, en 1959, pour la première et dernière fois on put assister à une rencontre mettant aux prises un club corse et un club algérien en compétition officielle<sup>36</sup>. Une seconde modification intervint dans les compétitions lorsque, en 1956, l'accession à l'indépendance du Maroc et de la Tunisie mit un terme au Championnat et à la Coupe d'Afrique du Nord remplacés par les seuls Championnat et Coupe d'Algérie. Mais la véritable rupture se situa en 1959, avec l'admission en Championnat de France Amateur (CFA) de l'Algérie et de la Corse, concrétisation d'un rêve d'intégration fortement manifesté dans les années précédentes, du moins, dans le cas de l'Algérie, pour les seuls clubs européens. Il est vrai que, depuis 1945, les confrontations entre clubs musulmans et européens avaient pris de plus en plus l'allure d'affrontements ethniques et nationalistes, au point qu'il y eut, dans le département d'Oran par exemple, d'assez nombreuses interdictions de matches entre équipes européennes et équipes musulmanes en 1947-48. Mais ce fut le déclenchement de la guerre d'Algérie (1954-62) qui modifia profondément la donne ; en 1956, à l'injonction du FLN, les clubs musulmans se retirèrent de toutes les compétitions et se sabordèrent avant, pour la plupart, de renaître de leurs cendres après l'indépendance.

Dans les premiers mois de 1959, donc, les compétitions amateurs françaises subirent une profonde transformation avec l'établissement du CFA. Les modalités de la nouvelle compétition, notamment la composition des groupes, furent définies dans leurs grandes lignes au cours de la réunion plénière du Conseil national du 7 mars. Cette composition reposait sur un amalgame entre, d'une part, une partie des équipes de l'ancienne formule, et, d'autre part, les champions de Division d'Honneur<sup>37</sup>. Les clubs étaient répartis en cinq groupes, les vainqueurs se rencontrant

ensuite pour l'attribution du titre de champion de France. La nouvelle formule devait entrer en vigueur pour la saison 1959-1960. Une des principales innovations de ce championnat résidait dans la participation des clubs algériens qui finalement constituèrent un sixième groupe<sup>38</sup>; on évoqua un moment la possibilité de leur participation au championnat de France professionnel<sup>39</sup>, et effectivement, en 1961, deux clubs algériens demandèrent à participer au championnat de deuxième division, ce qui leur fut refusé à cause de la situation dramatique que connaissait l'Algérie à ce moment là. La décision de 1959 ne répondait qu'en partie à des considérations sportives. Prise quelques mois seulement après le discours de Constantine (3/10/1958) prononcé par le général de Gaulle qui annonçait le lancement du plan du même nom, elle en constituait, en quelque sorte, son pendant footballistique et répondait parfaitement à l'idée que se faisaient les dirigeants français de l'avenir des départements africains d'outre-Méditerranée : *le plan permettra « d'amarrer l'Algérie à la France »*<sup>40</sup>. Et, de fait, les équipes européennes d'Algérie participèrent régulièrement au CFA, du moins jusqu'en mars 1962, puis, au vu des circonstances, très épisodiquement dans les mois suivants, jusqu'à l'ultime rencontre, en poule finale, prévue pour le 27 juin 1962. Cette rencontre qui aurait dû se jouer pour « l'honneur » et dont le résultat ne devait pas être homologué, n'eut finalement pas lieu, l'exode massif des Pieds-Noirs avait mis fin *de facto* à l'existence des clubs et des compétitions de l'ère coloniale.

Par contre, l'article quatre du règlement, qui définissait la composition des poules, excluait *de facto* la Corse de toute participation au CFA, puisqu'il ne mentionnait que seize champions de DH, et non dix-sept. L'émotion fut vive dans l'île, et pas seulement dans le monde du ballon rond. Les journalistes insulaires réagirent vivement dans les colonnes du *Méridional* : *Les clubs continentaux n'auront qu'un déplacement par an en Corse. Le S. C. Bastia ne demande aucune faveur ni aucun règlement financier spécial. Mais si sa candidature était rejetée, c'est la Corse tout entière qui considérerait cette décision comme une brimade*<sup>41</sup>; et il ne fut pas jusqu'au quotidien *L'Equipe* qui ne se prononça sur la question, de manière relativement ambiguë il est vrai<sup>42</sup>. En quelques mots, les journalistes venaient de poser la problématique qui allait sous-tendre, pendant une demi-douzaine d'années au moins (1959-65), les rapports entre la Ligue de Corse et la Fédération française : à savoir, pour les uns, la réparation d'une injustice jointe à un désir profond d'intégration sur un pied d'égalité absolu, alors que, pour les autres, il ne pouvait s'agir

que d'une question essentiellement financière, sans pour autant se limiter toujours à cela, comme on le vit bien par la suite. Plus que de la LCF, la riposte vint du SCB – premier concerné puisque champion de Corse de DH pour 1959 –, par l'intermédiaire de son président Victor Lorenzi, qui se fit mandater, de manière quelque peu cavalière, par le secrétaire de la Ligue alors qu'il n'en était pas même membre. Présent au Conseil national du 18 avril 1959 et en dépit de l'absence du délégué de la ligue corse à Paris, il obtint gain de cause, assez facilement semble-t-il, avec la participation à la future compétition du champion insulaire dans le groupe Sud-Est : *À l'unanimité, ces deux régions bien françaises (Corse et Algérie) verront donc les meilleurs éléments se joindre au large cercle que forme maintenant le C. F. A.*<sup>43</sup>. Mais, à peine obtenue, cette participation était aussitôt assortie d'une limitation en nombre de participants<sup>44</sup>, que Lorenzi accepta sur le moment<sup>45</sup>, puisqu'elle satisfaisait les demandes du Sporting, mais qui n'engageait pas réellement la LCF au vu de sa position, cela n'en compliquait pas moins singulièrement les chances d'accession des équipes corses<sup>46</sup>. Il allait s'agir, désormais, de se battre pour l'obtention de l'accession directe du champion de Corse, synonyme d'une deuxième place dans le groupe Sud-Est ; combat de longue haleine, il ne devait aboutir que quatre ans plus tard<sup>47</sup>.

Il n'en restait pas moins vrai que, sur le fond, l'intégration de la Corse n'avait été enfin de compte acceptée que parce que celle de l'Algérie était déjà réalisée ; *France football officiel* ne s'en cachait d'ailleurs pas puisque dans un article significativement intitulé *L'Algérie et le C. F. A.*, on pouvait lire que *au cours de la même séance, le champion corse était intégré au groupe Sud-Est et les Algériens n'étaient pas les derniers à apprécier ce geste envers leurs amis de l'île de Beauté auxquels les unissent tant de liens familiaux et d'amitié*<sup>48</sup>. On aboutissait ainsi à ce paradoxe de l'incorporation d'un territoire métropolitain à une compétition nationale réalisée après celle d'un ensemble colonial. Dans un premier temps, il apparaissait clairement que, en haut lieu, on n'avait tout simplement pas pensé à la Corse qui visiblement ne semblait pas s'inscrire dans la représentation mentale de l'espace national, pas plus que colonial du reste. Dans un second temps, les instances nationales, au vu du contexte, ne pouvaient laisser plus longtemps l'île à son isolement sans que cela ne soit considéré comme une faute ; lui faire une place à part entière apparaissait néanmoins comme un non sens sportif ; dès lors la participation insulaire ne relevait finalement que du symbole, un symbole devenu bien encombrant après l'indépendance algérienne<sup>49</sup>, au point que plus tard

# WE *are* FOOTBALL

Cultures \_ mémoires \_ histoire ● *association*

d'aucuns songèrent à plusieurs reprises soit à se débarrasser des clubs corses soit, d'une certaine façon, à « algérianiser » leur situation<sup>50</sup>.

## Le stade, carrefour des identités

Les pratiques sportives qui se développèrent de part et d'autre des rivages de la Mer intérieure présentèrent d'incontestables points communs que l'on se gardera d'attribuer tout entier à l'identité méditerranéenne. La multiplicité et la complexité des rapports entre les communautés présentes en Algérie à cette époque doivent également nous inciter à ne pas établir trop rapidement des comparaisons avec la Corse qui risqueraient d'apparaître bien superficielles. Pour autant, une fois encore, des points intéressants de convergence apparaissent.

D'abord, la popularité du jeu, en Corse comme en Algérie qui en faisait un véritable sport national. Youssef Fates l'a montré pour les Musulmans, Benjamin Stora l'a récemment évoqué pour les Européens et les Juifs, non sans un arrière plan parfois tendu<sup>51</sup>, sans qu'il soit besoin d'y revenir ici ; on sait que pour la Corse *u Ballò* resta jusqu'à une époque très récente le seul « vrai » sport sans véritables concurrents. Cette popularité n'empêchait pas une situation générale médiocre des infrastructures que ni le mécénat ni les subventions publiques ne suffisaient à maintenir en état ; les équipements laissaient le plus souvent à désirer en terme de sécurité ; faute notamment de clôtures adéquates les stades algériens avaient souvent tendance à ressembler à des rings : *Il serait désirable de faire disputer des compétitions de cette nature sur des terrains aménagés pourvus d'une clôture destinée à empêcher les envahissements par les spectateurs*<sup>52</sup>; pratiquement à la même époque, confrontés à des problèmes identiques, les responsables de la LCF ne réagissaient pas différemment. Ceci dit, à l'inverse de la Corse, l'Algérie – au vu de l'importance de sa population et du dynamisme des autres sports – disposait également d'enceintes sportives en bon état et d'une capacité importante, tel le Vélodrome d'Alger ou le stade Fourques Duparc d'Oran, qui permirent aussi d'organiser des rencontres de prestige comme celles opposant, en septembre 1931, l'Espagne à l'Italie ou, en mai 1958, le Réal de Madrid au Stade de Reims.

Ensuite, sa pratique toujours « engagée » tant de la part des joueurs entre eux que vis à vis de l'arbitre ; ce dernier très souvent contesté et parfois victime d'agressions. Les spectateurs – tant en Algérie qu'en Corse – n'étaient pas en reste puisque, obéissant aux mêmes codes culturels que les joueurs, ils se laissèrent souvent emporter au point de déclencher des

envahissements de terrains et de s'en prendre eux aussi physiquement à l'arbitre, victime expiatoire par excellence. À ce propos, on se gardera d'oublier combien les sociétés corses et algériennes étaient traversées par des courants de violences, en premier lieu politiques, qui offraient maints exemples de la faiblesse de ceux qui n'avaient que les lois – et donc ici l'arbitre – pour les défendre. Ici et là, il s'agissait avant tout de respecter un code qui semblait bien partagé par tous et dont les traits principaux résidaient dans le refus du principe de neutralité, dans la capacité à s'imposer à l'Autre y compris de manière « virile », à ne pas accepter sa domination même passagère, à être fidèle à une certaine conception de l'honneur – ne pas perdre la face – et du groupe telle que la définissait Albert Camus pour les Européens<sup>53</sup>. En octobre 1950, lors de la rencontre opposant les deux équipes européennes du Sporting Club Sigois et de l'Idéal Sportif Mostaganemois, une bagarre générale éclata après que l'arbitre eut sifflé un penalty en faveur des visiteurs à trois minutes de la fin de la rencontre<sup>54</sup> ; en novembre 1951, un match entre l'AS Porto Vecchio et le CA Bastiais se terminait de façon identique pour les mêmes raisons. Du reste, au tout début des années 1950 en Corse comme en Algérie, les ligues régionales eurent à affronter la fronde des arbitres qui ne supportaient plus pareils traitements ; dans les deux cas cela conduisit à des rapports tendus entre clubs et ligues qui aboutirent parfois à des exclusions à vie de certains joueurs. Ces rapports de force permanents et cette violence endémique apparaissaient bien comme les caractéristiques principales de ces deux pratiques du football, même si Corses et Algériens (européens, juifs et musulmans confondus) n'hésitaient pas, *a posteriori*, à évoquer une sorte d'âge d'or faisant fi des réalités du moment<sup>55</sup>. Cette parenté avait d'ailleurs été mise en évidence – du moins en ce qui concernait les footballeurs européens d'Algérie et leurs homologues insulaires –, par un journaliste d'*Ajaccio sportif* dès l'extrême fin des années 1930 ; n'écrivait-il pas alors que *des liens, des similitudes dans le physique et le moral font des Insulaires et des Nord-Africains frères méditerranéens, des frères tout court*. Poursuivant son analyse, il précisait : *Ils aiment la lutte, et la coupe, plus que tout autre compétition, s'en accommode. L'esprit de clocher chez eux, pour comprendre de plus vastes horizons, n'en existe pas moins ; la passion dans ce qu'ils entreprennent, les enthousiasmes subits et les prompts découragements et le culte de l'honneur. La solidarité, l'amitié qui font que ces hommes, acharnés sur un terrain de leur pays, s'embrassent et s'entraident lorsqu'ils se retrouvent au hasard des rencontres, à quelques milliers de kilomètres de leur chaude Afrique*<sup>56</sup>.

# WE *are* FOOTBALL

Cultures \_ mémoires \_ histoire ● *association*

Ce fut exactement dans les mêmes termes que, au milieu des années 1960 – au moment de l'intégration des équipes de football insulaires aux compétitions nationales professionnelles –, la presse spécialisée n'hésita pas à décrire les comportements des footballeurs corses, sans pour autant ni percevoir ni établir de parallèle entre les deux territoires. Seuls les journalistes ayant réellement couvert les deux footbals lors du CFA, n'hésitèrent pas à reprendre la comparaison qui, à leurs yeux, ne faisait aucun doute et à l'étendre au comportement du public. Ainsi, Tony Arbona, natif d'Alger, ancien collaborateur du journal algérois *Crawl*, puis directeur de la sélection cycliste algérienne sur le Tour de France dans les années 1950 et, enfin, journaliste à *L'Équipe* et à *France football* n'affirmait-il pas que *le public ajaccien ne m'a rien appris et rien non plus à l'arbitre, M. Kibatjian, que j'avais rencontré pour la dernière fois à Alger alors qu'il se démenait avec bonheur dans un match Bel Abbès - Saint-Eugène. Les pétards en moins, et c'était exactement l'ambiance du Stade municipal [d'Alger] ou du « Monréal » [d'Oran]<sup>57</sup>* ; significativement, à l'inverse de ses confrères du moment, il trouvait ces pratiques tout à fait compatibles avec l'esprit national, et pour cause. L'incompréhension quasi totale des pratiques footballistiques et partisans insulaires, dans les compétitions nationales après 1962, venait en partie de cette absence de comparaisons pertinentes. Ce n'était pas avec ce qui se passait alors à Grenoble, à Amiens ou à Brest qu'il convenait de comparer et d'analyser le football corse dans ses différentes composantes, mais bien avec l'Algérie coloniale ; sans que cette dernière ne puisse constituer, il est vrai, la seule référence possible ; on songera notamment ici, dans une certaine mesure, à Marseille.

Enfin, l'ensemble de ces comportements que l'on pourrait qualifier de méditerranéens, ne nous semblent pourtant pas suffire à caractériser ces pratiques sportives. Ce fut dans la revendication exacerbée d'une francité clairement affirmée et parfois déçue que se confondirent avant tout les deux footbals, le corse et l'algérien-européen ; il s'agit peut-être là de l'élément déterminant de leur identité. On ne peut en dire de même du football musulman ; cependant, de manière très inégale, largement dépendante du contexte historique mais pourtant bien réelle, il exista chez celui-ci avant 1939 un discours légitimiste pas forcément toujours de circonstance. Ce qui est intéressant dans ce dernier cas c'est que l'on retrouvait, en Corse, une partie de ce discours, basé sur une sorte de droit du sang. En faisant la part des choses, lorsque le président de l'USMO – protestant contre l'instauration des quotas de joueurs européens –

écrivait : *Tous nos efforts constants tendent au noble but de former une jeunesse forte et saine qui saura se montrer digne de ses vaillants aînés qui ont défendu le sol sacré de notre mère adoptive : La France. C'est dans les rencontres sportives que l'on apprend à mieux se connaître, à s'aimer, à fraterniser, dans le même élan de joie. Nous pratiquons du sport mais du sport purement français<sup>58</sup>*, on croirait lire le secrétaire du SCB qui, une trentaine d'années plus tard, protestant contre la limitation du nombre de clubs insulaires admis en CFA, reprenait les mêmes arguments : [Si] *ce département, amoureux de la France depuis le XV<sup>ème</sup> siècle [...] qui a versé son sang pour la défense du territoire métropolitain est considéré comme un morceau de terre française alors il faut nous accorder les mêmes droits en abolissant tout ce qui nous différencie<sup>59</sup>*. On pouvait y voir en filigrane cette situation d'entre-deux des Corses dans l'ensemble national : à la fois intimement persuadés de leur francité et, en même temps, se sentant toujours obligés de la justifier.

Ceci dit, la parenté la plus proche n'en restait pas moins celle des Corses et des Français d'Algérie. Les uns comme les autres souffraient d'un complexe d'infériorité vis à vis des autres citoyens français, dû à leurs origines diverses et à leurs pratiques culturelles pour les uns (les algériens-français) ; aux modalités violentes de leur intégration à l'ensemble national et à leur réel particularisme culturel pour les autres (les Corses). D'où, en retour, un besoin permanent d'affirmation identitaire qui poussait à reproduire à l'extrême les composantes du patriotisme français, le tout sur fond de sentiment de différence assumée en partie par les uns qui se considéraient *citoyens d'une "France algérienne", les "Français de France" étant perçus comme des compatriotes différents<sup>60</sup>* ; assez mal par les autres ou tout particularisme affirmé – ou stigmatisé par l'Autre – aurait paru remettre en cause l'adhésion à la Mère Patrie. Et lorsque Daniel Rivet écrivait, à propos des Pieds-Noirs, qu'ils se sentaient *incompris et persécutés par la métropole*, qu'ils ne cessaient *d'accuser celle-ci de les traiter en citoyens de seconde zone*, qu'ils éprouvaient pour la France *une grande passion [...] En même temps ils [avaient] le sentiment d'être des cousins pauvres, reclus dans une province éloignée. Ces grands émotifs [étaient] donc sevrés d'affection<sup>61</sup>*, c'était tout aussi bien des Corses qu'il pourrait s'agir. Dans les deux cas, toute situation de conflit, même et peut-être surtout anodine, déclenchait immédiatement la peur de la stigmatisation et/ou de la remise en cause de l'appartenance commune. Ainsi, lorsque, en 1949, à l'issue d'une rencontre du championnat de la ligue d'Oran, un joueur

de Tlemcen arracha, sur le maillot de l'arbitre, l'écusson aux couleurs nationales et orné d'un coq gaulois, devant plus de deux mille spectateurs<sup>62</sup>, les autorités locales elles-mêmes s'empressèrent d'affirmer qu'il ne s'agissait de rien d'autre que d'un fait divers spécifiquement sportif ; elles regrettèrent amèrement qu'il soit ainsi dénaturé et porté sans preuve certaines sur le plan politique et national<sup>63</sup>. Dans le même registre, en février 1961, les dirigeants et les joueurs du SCB furent profondément choqués par l'attitude du public de la banlieue lyonnaise : *L'insulte qui blessa le plus nos amis [corsés] est qu'on leur reprocha... de ne pas être français*<sup>64</sup>. L'année précédente, le Conseiller général Jean Zuccarelli n'avait-il pas parlé de grave faute sur le plan patriotique<sup>65</sup> le fait de limiter l'accès des clubs insulaires au CFA ? Dans les années suivantes, toute affirmation – dans le cadre sportif – tendant à remettre en cause l'appartenance de la Corse à l'ensemble national verrait les hommes politiques insulaires monter aux créneaux pour exiger réparation.

Ainsi, la comparaison entre la Corse et l'Algérie sur une période donnée permet d'abord de mettre en évidence le caractère méditerranéen des pratiques du football ; elle apporte ensuite la preuve que des analogies pourraient être trouvées entre des territoires en apparence différents et par forcément avec ceux qui semblent les plus proches géographiquement et/ou culturellement. Par exemple, une comparaison entre la

Corse et la Sardaigne, révélerait des surprises et ne serait peut-être pas aussi évidente que l'on pourrait l'imaginer au premier abord. La place des deux îles dans le processus de construction de l'état national respectif auquel elles appartiennent fut fort différent et, partant, les représentations de Soi et de l'Autre dissemblables. En terme de football, la Sardaigne intégra le championnat national italien dès l'Entre-deux-guerres – et fut donc rapidement confrontée à l'altérité au niveau de la compétition officielle – alors que la Corse dut attendre 1959 pour participer au CFA. L'île italienne bâtit sa notoriété largement sur des joueurs non sardes, dont le redoutable buteur Gigi Riva reste l'archétype ; le club insulaire alla le chercher, en 1963, en Lombardie, à Legnano en série C, avec lui Cagliari fut Champion d'Italie en 1969-70. La Corse, pour sa part, s'attacha longtemps à exalter les valeurs et les réussites des joueurs du cru, à l'image de Claude Papi, l'un des acteurs essentiels de l'aventure européenne bastiaise en 1977-78 ; la Corse orna son palmarès d'une coupe de France mais jamais d'un championnat national professionnel. Elle démontre enfin la force des représentations nationales et combien une certaine empreinte « républicaine » a pu, à un moment, structurer la vision et le discours sur le football dans ces deux pays ; mais en même temps, elle met à nu l'ambiguïté de la représentation du territoire national, pas seulement en terme de football du reste.

<sup>1</sup> Corse 1769-89, 1793-1801, 1815-16 ; Algérie 1832-47, 1851-52, 1871, 1901 ; pour s'en tenir à la période antérieure au premier conflit mondial.

<sup>2</sup> Bernard Droz et Evelyne Lever, *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris, Le Seuil, Point Histoire, 1982, p.40.

<sup>3</sup> S'y ajoutait, pour l'Algérie, le déni de citoyenneté concernant les Musulmans, simples sujets français.

<sup>4</sup> *L'Écho de la Corse et de l'Algérie, L'Action corse et algérienne, La Corse algérienne* pour ne citer qu'eux.

<sup>5</sup> Claude Liauzu, *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale*, Bruxelles, éditions Complexe, 1996, p. 42. Du reste, la Corse fut le seul département à rejoindre les putschistes d'Alger en mai 1958.

<sup>6</sup> Mohammed Harbi, *Une vie debout. Mémoires politiques. Tome 1 : 1945-1962*, Paris, La Découverte, Cahiers libres, 2002, p.39.

<sup>7</sup> Centre des Archives d'outre-mer (CAOM), AOM 13 480, Roland Hernandez Auvray, *Livre d'or du football pied-noir et nord-africain : Maroc, Algérie, Tunisie*, Toulon, Presses du Midi, 1995, p.31. D'autres sources évoquent 1894 et la création du Club des Joyusetés d'Oran.

<sup>8</sup> CAOM et Association des Amis des Archives d'Outre-Mer (AMAROM), *L'empire des sports, catalogue de l'exposition*, Aix-en-Provence, 1992, p. 46.

<sup>9</sup> Archives départementales de la Haute-Corse (ADHC), 7J43, *Bastia-Journal*.

<sup>10</sup> CAOM, AOM 13 480, Roland Hernandez Auvray, *Livre d'or du football, op. cit.*. Sont également comptabilisées ici les sociétés qui ne se déclarèrent pas en préfecture ou sous-préfecture.

<sup>11</sup> Union des sociétés françaises de sports athlétiques.

<sup>12</sup> CAOM et AMAROM, *L'empire des sports, op. cit.*, p.47.

<sup>13</sup> Fédération française de football-association créée en 1919.

# WE *are* FOOTBALL

Cultures \_ mémoires \_ histoire ● association

<sup>14</sup> Ligue corse de football-association (LCFA puis LCF après 1945).

<sup>15</sup> Oran en 1919, Alger et Constantine en 1920.

<sup>16</sup> Alger, Constantine, Oran, Maroc, Tunisie.

<sup>17</sup> CAOM, Département d'Oran, Série continue 3295, déclaration de sociétés 1901-1946. Seules huit sociétés – exception faite des clubs de gymnastique – avaient été enregistrées entre 1903 et 1916.

<sup>18</sup> Alfred Wahl, *Le football durant l'ère coloniale française* in CAOM et AMAROM, *L'empire des sports*, op. cit., p. 44.

<sup>19</sup> *Ibid.*.

<sup>20</sup> *Le vert, couleur de l'Islam, et le rouge, une des couleurs préférées du Prophète*, Youssef Fates, *Le Mouloudia Club Algérois* in Jean-Jacques Jordi et Jean-Louis Planche (dir.), *Alger 1860-1939. Le modèle ambigu du triomphe colonial*, Paris, Autrement, Collection Mémoires, 1999, p.211.

<sup>21</sup> Youssef Fates, *Le club sportif, structure d'encadrement et de formation nationaliste de la jeunesse musulmane pendant la période coloniale* in Nicolas Bancel, Daniel Denis, Youssef Fates, *De l'Indochine à l'Algérie. La jeunesse en mouvements des deux côtés du miroir colonial 1940-1962*, Paris, La Découverte, Textes à l'appui / histoire contemporaine, 2003, p.153.

<sup>22</sup> En 1958, encore, l'arrondissement comptait 204 393 Européens et 197 801 Musulmans ; chiffres cités par Jeannine Verdès-Leroux, *Les Français d'Algérie de 1830 à nos jours. Une page d'histoire déchirée*, Paris, Fayard, 2001, p. 273.

<sup>23</sup> Certaines sources évoquent cependant la date de 1898.

<sup>24</sup> Daniel Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette littérature, 2002, p.35.

<sup>25</sup> Les présidents avaient pour patronyme Mosconi et Giuly, le secrétaire s'appelait Paul Grimali et deux des quatre assesseurs se nommaient Antoine Dimeglio et Albert Giusti. Jusqu'en 1942 au moins, la plupart des présidents semblaient être d'origine corse.

<sup>26</sup> Les circulaires furent supprimées en 1945. Voir à ce propos le dossier *Le football colonial* in [wearefootball.org](http://wearefootball.org)

<sup>27</sup> En 1936, pour une population insulaire d'environ deux cent mille personnes.

<sup>28</sup> Outre la Tunisie, Mussolini revendiquait également une partie du Constantinois.

<sup>29</sup> CAOM, Département d'Oran, Série continue 2955, op. cit., le chef de la Sûreté du département d'Oran au préfet, Oran le 31/03/1936.

<sup>30</sup> *Ibid.*.

<sup>31</sup> Novembre 1942 pour l'Algérie, septembre 1943 pour la Corse ; même si, dans le premier cas, il ne s'agissait pas à proprement parler d'une libération puisque aucune troupe de l'Axe ne stationnait sur le sol algérien.

<sup>32</sup> CAOM, Gouvernement général de l'Algérie 64S42 1-2, Commission des sports et de la musique. Le Victoria Zyzkov était l'une des meilleures équipes de son pays, il fut champion de Tchécoslovaquie en 1928 et vainqueur de la coupe de Bohême en 1921 ; 1929 ; 1933 et 1940. Ce club existe toujours, il a remporté la Coupe de la République tchèque en 1994 et 2001.

<sup>33</sup> Archives départementales de la Corse-du-Sud (ADCS) PER 446, *Le Messager des Jeunes* du 25/11/1934.

<sup>34</sup> Voir à ce sujet Pierre Lanfranchi, *Mekloufi, un footballeur français dans la guerre d'Algérie*, in *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, n°103, juin 1994.

<sup>35</sup> Il s'agissait des équipes du Mouloudia, de Djidjelli et de Philippeville.

<sup>36</sup> Archives de la Fédération française de football (AFFF) : *France football officiel* n° 682 du 7/04/1959, il s'agissait de la rencontre SC Bastia - FC Oran (1-0) disputée pour le compte du cinquième tour de la Coupe de France.

<sup>37</sup> Art. 4. *Les clubs qualifiés pour disputer le C. F. A. 1959-60 seront les dix premiers classés de chacun des quatre groupes de douze clubs 1958-59 et les onze clubs classés premiers du groupe de treize clubs 1958-59, soit cinquante-et-un clubs auxquels s'adjoindront les seize champions de division d'Honneur métropolitains de la saison 1958-59. En ce qui concerne l'Algérie les clubs seront désignés sur proposition de la sous-commission d'organisation.* AFFF : *France football officiel* n°683 du 14/04/1959, compte-rendu de la réunion plénière du 7/03/1959.

<sup>38</sup> *On décida sans coup férir de porter de cinq à six le nombre des poules géographiques instituant du même coup un groupe de clubs d'Algérie dont les champions devront participer automatiquement à la poule finale.* AFFF : *France football officiel* n°684 du 21/04/1959, compte-rendu du Conseil national du 18/04/1959.

<sup>39</sup> *C'est un pas vers l'admission d'un (ou plusieurs) clubs d'Algérie [...] en professionnel.* AFFF : *France football* n°684 du 21/04/1959.

<sup>40</sup> Bernard Droz et Evelyne Lever, *Histoire de la guerre d'Algérie*, op. cit., p.272.

<sup>41</sup> Cité par Antoine Bernacchi in ADHC 48J11 : Documents Bernacchi, historique du SCB.

<sup>42</sup> *Ibid.*. *Nous nous garderons de commenter ces propositions, ayant donné depuis longtemps notre point de vue sur l'organisation du C. F. A.. Mais puisque nous sommes en pleine inflation et en pleine démagogie, il n'y a vraiment aucune raison d'exclure la Corse de cette invraisemblable «braderie» qu'est devenu le C. F. A.. Continuer à la tenir à l'écart, dans les circonstances actuelles, deviendrait une vexation. Nous espérons que le Conseil national y pensera.* L'article parut dans le numéro du 18 mars 1959 sous le titre : *La F. F. F. «intègre» l'Algérie... mais pas la Corse !*

<sup>43</sup> AFFF : *France football officiel* n° 684 op. cit..

<sup>44</sup> Article huit du règlement du CFA.

<sup>45</sup> *Enfin il se déclare entièrement d'accord pour qu'un seul club représente la Ligue Corse au C. F. A.* AFFF : *France football officiel* n° 689 du 26/05/1959, compte-rendu du Conseil national du 18/04/1959. Voir également ADHC 48J58 : Archives du SCB, coupures de presse pour 1959-1962.

<sup>46</sup> *Il est entendu que tant qu'un club corse sera qualifié en C. F. A., le champion de division d'honneur de cette ligue ne pourra participer à cette épreuve.* AFFF : *France football officiel* n°686 du 5/05/1959, compte-rendu de la séance du 17/04/1959.

<sup>47</sup> La participation d'un second club fut obtenue en 1963, révoquée en 1965 et rétablie en... 1993 !

<sup>48</sup> AFFF, n°707 du 29/09/1959, en « une ».

<sup>49</sup> Sur les démêlés des clubs corses avec la FFF, la LNF et même la presse sportive dans les années suivantes voir Didier Rey, *De la différence stigmatisée à la différence acceptée : Le football corse au regard de l'Autre (1959-2000)*, Ajaccio, Etudes Corses n°56, 2003, pp.117-43.

<sup>50</sup> *Les Corses demandent toujours à être plus nombreux chaque saison en CFA, alors qu'ils représentent la ligue la plus maigre en effectifs. Il n'y a pas à créer un « groupe corse » du CFA [...] mais au moins ils resteront entre eux [...] C'est ce qui se faisait pour le « groupe Algérie » jusqu'en 1961, donc on a un précédent,* AFFF, *France football* n°991 du 9/03/1965.

<sup>51</sup> *Les manifestations sportives sont également des événements fédérateurs ou, tout au contraire, des moments de tension exacerbant les différences entre communautés,* Benjamin Stora, *Oran, la ville où Camus s'ennuie* in *Algérie 1954*, Paris, L'Aube Le Monde, 2004, p.70.

<sup>52</sup> CAOM, Département d'Oran, Série continue 2955, *op. cit.*, le Commissaire divisionnaire au Préfet d'Oran le 26/04/1950.

<sup>53</sup> Et que rappelle fort justement Daniel Rivet, *Le Maghreb, op. cit.*, p.46.

<sup>54</sup> CAOM, Département d'Oran, Série continue 2955, *op. cit.*, rapport spécial du Commissaire principal, chef de circonscription de police au Sous-préfet, Saint-Denis du Sig, le 9/10/1950.

<sup>55</sup> *Pendant longtemps, les Oranais de toute confession jurent avoir assisté aux matchs dans une ambiance bon enfant,* Benjamin Stora, *Oran, op. cit.*, p.70. Encore une fois, nombres de témoignages recueillis en Corse pour la même période ne disaient pas autre chose.

<sup>56</sup> ADCS 372/2 : *Ajaccio-Sportif* du 2 mai 1938, dans un article intitulé *Corses et Nord-africains*.

<sup>57</sup> AFFF : *France football* n°901 du 18 juin 1963 à propos du match GFC Ajaccio-Quévilly en CFA.

<sup>58</sup> CAOM, Département d'Oran, Série continue 2955, *op. cit.*, le Président de l'USMO au Gouverneur général de l'Algérie, Oran le 20/08/1935.

<sup>59</sup> ADHC 48J26 : Archives du SCB, correspondance 1964-65, lettre adressée à Henri Patrelle, secrétaire de la Commission centrale du CFA, Bastia le 25/10/1964.

<sup>60</sup> Benjamin Stora, *Oran, op. cit.*.

<sup>61</sup> Daniel Rivet, *Le Maghreb, op. cit.*, p.49-50.

<sup>62</sup> CAOM, Département d'Oran, Série continue 2955, *op. cit.*, le Commissaire divisionnaire, chef de la police des RG du district d'Oran, au Préfet, Oran le 6/12/1949.

<sup>63</sup> *Ibid.*.

<sup>64</sup> ADHC 48J58 : Archives du SCB, Coupures de presse 1959-1962, *Le Progrès de Lyon* du 24/02/1961 ; les Insulaires s'étaient fait traiter d'Italiens.

<sup>65</sup> *Ibid.*, *Nice Matin*, édition de la Corse, du 4/07/1960.